



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-septième session

207 EX/4.I.INF.2
PARIS, le 11 octobre 2019
Anglais et français seulement

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXÉCUTION DU PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Résumé

Le présent document d'information vise à fournir aux membres du Conseil exécutif des informations complémentaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, conformément aux décisions du Conseil exécutif.



Job: 201911949

D. CADRE D'INDICATEURS THÉMATIQUES MESURANT LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME 2030, ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION AVEC LES ÉTATS MEMBRES

Résumé

Conformément au 39C/5 approuvé et dans le droit fil du Programme 2030 et des objectifs du résultat escompté 8 du grand programme IV relatif à la culture, le Secrétariat soumet ci-après un rapport sur la consultation des États membres concernant les indicateurs thématiques mesurant la contribution de la culture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avant leur mise en œuvre pilote prévue en 2020.

Introduction

1. Au cours de la dernière décennie, les activités de plaidoyer de l'UNESCO en faveur d'une approche associant culture et développement ont débouché sur l'adoption de trois résolutions phares par l'Assemblée générale des Nations Unies (en 2010, 2011 et 2013), qui reconnaissent le rôle de la culture en tant que vecteur de développement durable. Ce processus a abouti à l'intégration de la culture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), adopté en 2015. La culture est expressément mentionnée dans la cible 4 de l'Objectif de développement durable (ODD) 11 « Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial », pour laquelle il a été convenu au niveau international de la création de l'indicateur 11.4.1 par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), lequel sera également chargé d'en rendre compte. Outre la cible 11.4, la culture contribue au Programme 2030 en tant que secteur d'activité ainsi qu'à travers différents secteurs, de manière transversale. D'autres grands cadres internationaux, tels que le Nouveau Programme pour les villes, adopté le 20 octobre 2016 à Quito (Équateur) à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), reconnaissent explicitement la contribution de la culture au développement durable.

2. Les indicateurs thématiques de l'UNESCO mesurant la contribution de la culture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (indicateurs Culture|2030) sont le résultat d'une initiative du Secteur de la culture, réalisée en partenariat avec l'ISU. Cette initiative s'inscrit dans le droit fil du 39 C/5 approuvé et du résultat escompté transversal 8 du grand programme IV, relatif à l'intégration de la culture en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 à travers l'application des six conventions relatives à la culture, et transparaît en particulier dans l'indicateur de performance 2 sur le « Nombre d'États membres soutenus ayant suivi et évalué l'impact de la culture sur le développement durable ».

Aperçu général des indicateurs Culture|2030

3. **Objectifs** : Les indicateurs Culture|2030 sont un cadre d'indicateurs thématiques visant à mesurer et à suivre la contribution de la culture à la réalisation des ODD du Programme 2030 et des cibles correspondantes, aux niveaux national et local. Ils permettront d'évaluer le rôle de la culture en tant que secteur d'activité, ainsi que la contribution transversale de celle-ci à travers les différents ODD et domaines d'action. Cet ensemble d'indicateurs thématiques a été conçu pour appuyer et compléter les indicateurs mondiaux décidés dans le cadre du Programme 2030 et pour favoriser l'établissement de liens entre les différents ODD et leurs cibles. Les indicateurs Culture|2030 offrent un cadre conceptuel et des outils méthodologiques aux pays et aux villes, afin d'évaluer la contribution de la culture à la réalisation des ODD dans le cadre des mécanismes de mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national ou local. Les données rassemblées permettront d'orienter les politiques et les décisions ainsi que les activités opérationnelles. Cette initiative constitue un

effort novateur pour établir une méthodologie visant à démontrer et à mettre en lumière l'impact de la culture sur la réalisation des ODD, de manière à aider les décideurs.

4. **Approche** : Appliqués sur la base du volontariat par les pays et les villes et s'appuyant sur une analyse approfondie des nombreuses façons dont la culture contribue aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement, les indicateurs Culture|2030 mettent en évidence le rôle transformateur de la culture, en renforçant la visibilité de sa contribution et en insistant sur la nature concrète de celle-ci. L'élaboration d'un nouveau cadre de mesure et de collecte des données relatives à la culture marque un tournant tant pour la promotion du rôle de la culture dans la réalisation des ODD que pour sa prise en compte dans les plans et les politiques de développement adoptés aux niveaux national et municipal, ainsi que dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans un contexte où les données relatives à la culture sont fragmentées et produites par différentes institutions et organismes, le cadre d'indicateurs permet de rassembler les données et de mettre en lumière les relations et les interactions entre la culture et d'autres domaines d'action. Plutôt que d'assurer le suivi de la contribution de la culture à chaque cible d'ODD concernée et à chaque indicateur défini au niveau mondial, les indicateurs Culture|2030 envisagent les différentes contributions de la culture de manière transversale, à travers plusieurs Objectifs et cibles, en vue de les relier entre elles. Le cadre d'indicateurs permet ainsi d'agréger des données collectées à travers différents Objectifs et cibles en les regroupant sous des thèmes transversaux correspondant aux programmes, aux activités et aux politiques de l'UNESCO. En renforçant la visibilité transversale de la culture au sein du Programme 2030, les indicateurs Culture|2030 permettront d'élaborer un discours convaincant et cohérent sur la culture et le développement, reposant sur des données factuelles.

5. **Méthodologie** : Le cadre conceptuel, la méthodologie et les mécanismes de mise en place des indicateurs Culture|2030 s'appuient autant que possible sur les sources de données existantes (utilisant des données qualitatives et quantitatives pour évaluer la contribution de la culture). Ils intègrent des données issues de rapports sur les conventions et programmes de l'UNESCO relatifs à la culture ; proposent des instruments au niveau national comme municipal ; accordent la priorité au renforcement des capacités des organismes concernés ; facilitent la coopération entre les institutions ; offrent un cadre adaptable aux différentes capacités statistiques ; et fournissent un outil d'amélioration ambitieux. Les indicateurs Culture|2030 ont pour objectif de récolter les fruits du savoir-faire unique de l'UNESCO en matière de collecte et d'analyse de données quantitatives et qualitatives dans le domaine de la culture.

6. Lorsque le cadre sera appliqué par une ville ou un pays, les données analytiques et les bonnes pratiques permettront de se faire une meilleure idée de la situation, dans la perspective d'établir une base de données dotée d'une banque de données numériques sur la culture dans le Programme 2030. Les informations recueillies lors de la mise en place des indicateurs Culture|2030 dans les villes et pays s'étant portés volontaires pour la phase pilote constitueront une base de référence par rapport à laquelle les progrès pourront être mesurés. Elles permettront également d'orienter les actions au niveau local et national. Les données pourront également servir à broser le tableau de l'état d'avancement de la contribution de la culture dans le Programme 2030. De plus, elles fourniront des données factuelles et analytiques qui étayeront la participation de l'UNESCO aux mécanismes de communication de l'information relatifs au Programme 2030 à l'échelle des Nations Unies ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la culture et le développement.

7. **Processus** : L'élaboration du nouveau cadre des indicateurs Culture|2030 a commencé début 2017 par l'examen des méthodologies qui existaient pour mesurer la contribution de la culture au développement en général. Cet exercice intégrait également les méthodologies conçues et appliquées au cours de ces dernières années par l'UNESCO et d'autres partenaires à l'échelle mondiale afin de mesurer la contribution de la culture, dans le but de faciliter leur convergence vers les ODD, ainsi que d'améliorer les instruments et les données existants, dont le cadre pour les statistiques culturelles de l'ISU, la série d'indicateurs de la culture pour le développement (IUCD), les mécanismes d'établissement de rapports périodiques des conventions relatives à la culture ainsi

que d'autres mécanismes et méthodologies de suivi dans le contexte spécifique du Programme 2030.

8. Deux ateliers d'experts ont été organisés (en septembre 2017 et en janvier 2018) pour discuter du cadre des indicateurs et des méthodologies de collecte de données. Ils ont rassemblé des membres du personnel de l'UNESCO (membres des secrétariats des différentes conventions relatives à la culture, cadres de bureaux hors Siège rodés à la mise en œuvre des IUCD et cadres de l'ISU), des représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Centre commun de recherche de la Commission européenne ainsi que de plusieurs instituts nationaux et locaux de statistique possédant une expérience des statistiques culturelles. Des représentants de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) ayant précédemment contribué aux IUCD ainsi que des experts internationaux de différentes régions étaient également présents.

9. **Cadre** : En s'appuyant sur les conclusions de cette analyse, un cadre de 22 indicateurs regroupés en quatre dimensions thématiques a été créé ; trois de ces dimensions correspondent aux trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), tandis que la quatrième se rapporte à l'éducation, aux connaissances et aux compétences dans les disciplines culturelles. Pour chaque dimension, des indicateurs ont été définis dans les directives techniques, qui décrivaient l'objet, les sources de données et les méthodes de calcul de chaque indicateur. Ces directives ont été rédigées avec la contribution de l'ISU, des équipes des conventions de l'UNESCO relatives à la culture ainsi que de plusieurs experts externes qui ont gracieusement donné de leur temps et de leur savoir-faire. Le cadre reprend également les « 5 P » du Programme 2030 (peuples, planète, prospérité, paix et partenariats), où la paix est pleinement transversale et soutenue par la priorité fondamentale accordée à la promotion de la diversité culturelle. Plutôt que de constituer un indicateur à part entière, l'égalité des genres est incorporée dans l'ensemble du cadre, car il est prévu de recueillir le maximum de données ventilées par sexe pour chacune des dimensions.

Consultation et principales conclusions

10. Le 16 mai 2019, une consultation en ligne avec les États membres sur les directives techniques et les indicateurs Culture|2030 a été lancée. Elle comprenait un questionnaire (accessible en [français](#) et en [anglais](#)) qui permettait aux États membres de faire part de leur intérêt et de leurs recommandations au sujet des indicateurs Culture|2030, de la proposition de cadre et de la méthodologie. Le questionnaire devait initialement s'achever le 27 juin, mais la date limite a été repoussée au 15 juillet puis au 29 juillet 2019 afin de permettre une participation maximale des États membres à la consultation.

11. Les observations des États membres ont été rassemblées, étudiées et synthétisées dans un rapport analytique complet disponible en anglais et en français sur la page Web des indicateurs Culture|2030 (<https://whc.unesco.org/fr/culture2030indicators>). Les principales conclusions de la consultation sont résumées ci-dessous. L'initiative sera également présentée au Forum des Ministres de la culture, qui se déroulera en marge de la 40^e session de la Conférence générale, en novembre 2019.

12. Au total, 46 États membres ont répondu à la consultation en ligne (taux de réponse de 22,5 %)¹. Voici le taux de réponse par groupe électoral : Groupe V(a) (États d'Afrique) : 12 (26 %), Groupe I (États d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord) : 9 (20 %), Groupe II (États d'Europe

¹ Allemagne, Autriche, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Canada, Colombie, Costa Rica, Égypte, Équateur, Estonie, Géorgie, Ghana, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Lettonie, Lituanie, Mali, Maurice, Mexique, Myanmar, Népal, Oman, Pays-Bas, Tchéquie, Palestine, Afrique du Sud, Émirats arabes unis, Espagne, Portugal, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Seychelles, Soudan du Sud, Suède, Turquie, Uruguay et Zimbabwe.

orientale) : 8 (17 %), Groupe III (États d'Amérique latine et des Caraïbes) : 8 (17 %), Groupe V(b) (États arabes) : 5 (11 %) et Groupe IV (États d'Asie et du Pacifique) : 4 (9 %). Les États membres qui ont répondu étaient catégoriquement convaincus par la nécessité, l'objet et les principes des indicateurs Culture|2030. Ils pensaient également que la mesure de la contribution de la culture et que l'élaboration d'indicateurs s'avéraient nécessaires pour soutenir et renforcer le rôle de la culture dans leurs efforts nationaux en vue de réaliser le Programme 2030. Ils ont reconnu que l'absence d'indicateurs communs, cohérents et comparables à l'échelle internationale empêchait de prendre l'entière mesure de la contribution de la culture au développement durable².

13. Presque tous les répondants ont approuvé le cadre et l'approche proposés des indicateurs Culture|2030, qui visent à mesurer la contribution de la culture à différents ODD et cibles ainsi qu'à établir des liens entre ces derniers. Plus précisément, ils ont unanimement estimé que le cadre des indicateurs Culture|2030 aiderait à faire mieux connaître le rôle transversal de la culture dans le Programme 2030, et que cette contribution devait être mesurée afin d'étayer la promotion de la culture dans les politiques et initiatives de développement durable³. Plus de 90 % des répondants ont indiqué que le fait de mesurer précisément la contribution de la culture au développement durable aiderait à établir l'ordre de priorité des politiques et mesures culturelles. En outre, 98 % d'entre eux ont estimé que le cadre proposé appuierait l'intégration de la culture dans d'autres secteurs et politiques, et tous ont convenu qu'il faciliterait l'établissement d'une base de connaissances ainsi que le suivi des progrès de la réalisation des objectifs nationaux et des ODD.

14. Le cadre des indicateurs Culture|2030 doit être mis en œuvre dans des villes et pays volontaires pour fournir une base de référence utile par rapport à laquelle les progrès pourront être mesurés et pour contribuer à la constitution d'un aperçu mondial de l'évolution de la place de la culture dans le Programme 2030. Il ressort de l'enquête que plus de 60 % des États membres ayant répondu renforcent leurs capacités de collecte de statistiques ou d'autres données sur la culture ou ont déjà entamé cette collecte. Grâce aux éléments quantitatifs et qualitatifs recueillis, plusieurs pays ont pu observer des liens avec le rôle et la contribution assurés de façon transversale par la culture en matière d'ODD, et certains collectent spécifiquement des données sur la place de la culture dans le Programme 2030. Dans leurs observations, les répondants ont donné des renseignements au sujet des systèmes de collecte de données sur la culture déjà établis ainsi que des initiatives mises en place au niveau des institutions. De nombreux répondants ont indiqué qu'il était important et nécessaire d'établir des liens directs ou génériques avec différents ODD et cibles, ce qui pouvait être fait dans le cadre des efforts déployés par les pays pour aligner leurs priorités nationales sur le Programme 2030. Ils ont également suggéré que de tels liens pourraient être créés avec les cadres statistiques de l'Organisation, comme les Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement ou le cadre de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour les statistiques culturelles, à partir des rapports sur la mise en œuvre de certaines conventions culturelles de l'UNESCO ou des rapports nationaux présentés à titre facultatif au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Un consensus clair s'est dégagé sur l'importance d'établir des liens entre les indicateurs Culture|2030 et les ODD, y compris de nature transversale, en rapprochant les données quantitatives mais aussi qualitatives sur la culture du Programme 2030 et de ses ODD.

² Par exemple, selon la Lituanie, « bien que la culture occupe un rôle dominant dans le dialogue national lituanien, les processus de planification et d'exécution des politiques ne tiennent pas pleinement compte de son rôle transversal et son effet sur le développement durable, en partie à cause de l'absence d'indicateurs convaincants et comparables à l'échelle internationale ».

³ Par exemple, l'Estonie a indiqué ce qui suit : « La pratique ayant montré qu'il était assez difficile de mesurer le rôle et l'influence de la culture, la coopération internationale dans ce domaine pourrait également faire la différence au niveau national. Les indicateurs thématiques relatifs à la contribution de la culture au Programme de développement durable à l'horizon 2030 constituent une bonne avancée dans la définition des grands principes, qui vient s'ajouter au travail et au recensement déjà effectués par l'UNESCO concernant les liens entre culture et développement durable ».

15. La méthode de calcul des indicateurs Culture|2030 repose sur quatre principes clés : dans la mesure du possible, établir les indicateurs à partir des données disponibles ; utiliser des données qualitatives et quantitatives ; intégrer les données issues des rapports périodiques nationaux et des cadres de suivi des conventions culturelles de l'UNESCO ; mesurer la culture au niveau des pays et des villes en déterminant des indicateurs globalement harmonisés pour chaque niveau. Un consensus s'est dégagé sur la méthode de calcul des indicateurs et de collecte des données. La collecte et l'actualisation des données sont des processus complexes et coûteux, en particulier pour les pays dont les capacités statistiques sont limitées. Les États membres ont échangé leurs expériences concernant les diverses difficultés rencontrées dans la collecte et la diffusion des statistiques culturelles⁴. Ils ont exprimé une inquiétude générale au sujet du manque de données officielles sur les établissements culturels ainsi que de la question de la qualité des données. Les États membres ayant répondu à l'enquête ont convenu que la simple collecte de données quantitatives était trop réductrice et que des données qualitatives étaient également nécessaires pour mieux démontrer la contribution de la culture au développement durable. En outre, de nombreux répondants ont souligné qu'il était intéressant d'utiliser les sources de données existantes, comme proposé dans la méthode de calcul des indicateurs Culture|2030.

16. Les indicateurs Culture|2030 permettront aux pays et aux villes de suivre leurs progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs politiques et l'efficacité ou la solidité de ces dernières. Dans le questionnaire, il était demandé aux États membres d'indiquer dans quelle mesure le cadre d'indicateurs proposé correspondait à leurs priorités et politiques nationales en matière culturelle. Plus de 90 % des répondants ont déclaré que le cadre proposé faciliterait la prise en compte de la culture dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre des ODD présentés à titre facultatif au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour 96 % d'entre eux, il aiderait à appuyer l'intégration de la culture dans les rapports établis au niveau des pays et des villes au sujet de la mise en œuvre de l'ODD 11 et du Nouveau Programme pour les villes. Sur l'ensemble des États membres ayant répondu à l'enquête, 87 % ont souligné que le cadre et les indicateurs thématiques renforçaient leurs priorités nationales liées à la culture, et 89 % ont estimé qu'ils pourraient faciliter l'inclusion de la culture dans les programmes de développement⁵.

17. Les indicateurs Culture|2030 sont un cadre adaptable à leurs différentes capacités statistiques et données disponibles. La méthodologie mise au point pour chaque indicateur prévoit des alternatives possibles lorsque les principales sources de données ou méthodes de calcul ne peuvent être pleinement exploitées. 83 % des États membres qui ont répondu étaient d'accord sur le fait que l'approche large et inclusive du cadre proposé serait compatible avec les sources de données dont leur pays disposait. Les États membres qui n'avaient pas les infrastructures nécessaires en matière de collecte de données ont salué le cadre proposé comme un moyen d'identifier les lacunes dans les systèmes de statistiques et de suivi, et comme une opportunité de satisfaire le besoin de renforcer le dialogue, la collaboration et l'harmonisation des politiques culturelles et des mécanismes financiers⁶.

18. Le cadre des indicateurs Culture|2030 se veut davantage une source d'inspiration qu'un cadre normatif, dans le sens où il entend aider les pays et les villes à évaluer leurs propres progrès et à identifier les possibilités de répondre aux aspirations et aux besoins d'amélioration. Le cadre a pour objectif de soutenir les visions nationales et locales de leurs spécificités culturelles ainsi que leur capacité d'identifier et d'associer les données pertinentes. Les États membres ont fait des suggestions intéressantes sur la mise en œuvre des indicateurs Culture|2030. Ils ont souligné la

⁴ Le Brésil, notamment, a déclaré que « bien qu'il existe des statistiques portant spécifiquement sur le secteur culturel, d'importantes lacunes subsistent dans la production de données en série comparables, ce qui fait de la stratégie relative aux indicateurs culturels du Programme 2030 un outil important pour encourager l'élaboration d'autres indicateurs régionaux, nationaux et locaux ».

⁵ Par exemple, le Soudan du Sud a indiqué que « dans le contexte qui est le nôtre, le cadre proposé pourrait contribuer à l'intégration de la culture dans les programmes humanitaires et d'urgence ».

⁶ Par exemple, selon les Émirats arabes unis, « la mise en œuvre des indicateurs et des définitions doit être très claire afin de développer des indicateurs comparables. Les indicateurs doivent également préciser des délais ainsi qu'une fréquence de mesure réalistes. »

nécessité d'élaborer une base de données comparable à l'échelle internationale ainsi que l'importance de créer une banque de données ou un système de suivi pour aider à concevoir un mécanisme unique et stable d'évaluation de l'intégration de la culture dans le développement durable. Les commentaires reçus en vue de la mise en œuvre mettent en lumière la nécessité d'améliorer les connaissances et le renforcement des capacités en organisant des ateliers régionaux et nationaux en tant qu'outils essentiels pour encourager la coopération et les partenariats entre les institutions, en particulier pour les pays dotés de capacités statistiques limitées⁷.

19. L'enquête a jaugé l'intérêt et l'aptitude des États membres à prendre part à une phase pilote de mise en œuvre. Les réponses étaient encourageantes, avec 78 % de répondants (36 États membres), ce qui montre une volonté de participer à la phase pilote de mise en œuvre. Cependant, 42 % seulement d'entre eux (15 États membres) sont capables de financer leur participation. Quelques États membres ont proposé de financer en partie leur participation à la phase pilote par le biais d'un co-partenariat avec l'UNESCO ou d'autres organismes nationaux afin de remédier au manque de fonds immédiats⁸. D'autres États membres ont proposé de limiter leur participation à un rôle d'observateur compte tenu de leurs contraintes budgétaires ou priorités nationales. Parmi les répondants qui n'ont pas souhaité participer, la plupart ont évoqué pour cela des contraintes financières et budgétaires.

20. Pour résumer, il ressort de la consultation des États membres que les répondants appuient largement l'initiative. Le plus grand nombre de réponses ont été reçues des États africains, suivis par les États arabes ; 36 des 46 pays répondants sont prêts à participer à la phase pilote de mise en œuvre, et 15 sont prêts à financer leur participation. Les États membres ont fait un certain nombre de suggestions et établi des liens avec leurs actions en cours et d'autres documents qui seront utiles pour affiner la méthodologie des indicateurs et élaborer des outils de travail, notamment des matériels de renforcement des capacités en vue du lancement de la phase pilote de mise en œuvre des indicateurs Culture|2030.

Prochaines étapes

21. Sur la base des résultats de la consultation, le Secrétariat affinera la méthodologie et mettra au point des outils de travail, notamment des matériels de renforcement des capacités et un ensemble d'outils de formation, en vue du lancement de la phase pilote de mise en œuvre des indicateurs Culture|2030 fin 2019 ou début 2020 dans les villes et les pays qui se sont portés volontaires.

22. Des experts régionaux seront sélectionnés et formés afin de faciliter l'utilisation de la méthodologie et la planification de la mise en œuvre à l'échelle nationale et locale. D'autres consultations avec des experts de haut niveau seront envisagées en tant que de besoin pour finaliser les directives techniques et la méthodologie. Sur la base des résultats de la phase pilote, la méthodologie sera affinée et systématisée en vue de sa mise en œuvre future. Un troisième atelier d'experts sera organisé avant la fin de la phase pilote pour analyser les commentaires reçus et examiner plus avant la méthodologie et les données recueillies.

23. Le cadre des indicateurs Culture|2030 intègre autant que possible les méthodologies et les normes de l'ISU existantes, telles que le cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, les comptes satellites pour la culture et les autres directives techniques déjà disponibles pour la production de données, dans la mesure où elles soutiennent la qualité des données nationales qui contribuent à ces indicateurs thématiques.

⁷ Par exemple, selon le Myanmar, « les indicateurs pourraient aider à renforcer la contribution de la culture aux priorités nationales s'ils encourageaient les partenariats culturels entre les États membres. »

⁸ Par exemple, l'Afrique du Sud a indiqué que « les co-partenariats et co-financements avec l'UNESCO et/ou d'autres partenaires sont privilégiés, dans la mesure du possible. »

24. En fonction des fonds disponibles, les données rassemblées dans les différents pays et villes pilotes seront compilées dans une banque de données numérique en ligne, qui réunira un large éventail de données culturelles disponibles à l'UNESCO, issues notamment des rapports périodiques nationaux sur les conventions et les recommandations relatives à la culture ainsi que des activités et initiatives menées dans les bureaux hors Siège. Cette banque de données inclura également les données tirées de la mise en œuvre des précédents IUCD, ainsi que des liens vers les données de l'ISU sur les statistiques culturelles. Des interprétations visuelles des profils nationaux et locaux pour les indicateurs Culture|2030 seront également conçues et une publication sera élaborée ultérieurement, sous réserve que des fonds soient disponibles à cette fin.